

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DES AMENAGEMENTS  
HYDRAULIQUES**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DES  
PRODUCTIONS VEGETALES**

**DIRECTION DE LA PROTECTION  
DES VEGETAUX ET DU  
CONDITIONNEMENT**



**BURKINA FASO**

**Unité – Progrès – Justice**

# RAPPORT D'ETAPE DE LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE LEGIONNAIRE D'AUTOMNE (*Spodoptera frugiperda*)



**Juillet 2017**

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Plusieurs régions du Burkina Faso sont actuellement confrontées à une invasion de chenilles légionnaires qui pourrait avoir un impact considérable sur la production agricole et la disponibilité en pâturages pour le bétail dans ces zones. Les premières signalisations ont été faites en début juin dans la région des Cascades et deux semaines plus tard dans les régions du Sud-ouest et des Hauts Bassins.

Au 03 juillet 2017, c'est au total 10 régions du pays (Cascades, Sud-ouest, Hauts Bassins, Centre, Nord, Centre-ouest, Boucle du Mouhoun, Est, Centre-sud et Sahel) qui sont touchées par cette chenille, à des degrés divers.

Au vu de l'importance du phénomène et de sa vitesse d'expansion la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) a déclenché dès le début de la 2ème décennie du mois de juin son dispositif d'intervention afin de répondre à l'invasion en cours. En termes d'action il s'est agi d'assurer la mobilisation des ressources ainsi que la coordination et la mise en œuvre d'une réponse d'urgence.

Le présent rapport d'étape fait le point des activités menées durant la période allant des premières signalisations à nos jours et s'articulera autour des points suivants :

- ✓ Approche méthodologie de mise en œuvre de la lutte
- ✓ Moyens utilisés
- ✓ Résultats des prospections et des traitements
- ✓ Difficultés rencontrées et recommandations

### I- APPROCHE METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LUTTE

#### *1.1 le déclenchement des dispositifs régionaux de surveillance et d'intervention*

L'alerte a été officiellement donnée au niveau des régions par le biais de la note de *service n° 2017-62/MAAH/SG/DGPV/DPVC du 10 mai 2017* de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et des Aménagement Hydraulique qui attirait déjà l'attention des Directeurs Régionaux en charge de l'Agriculture sur l'imminence d'une invasion de chenilles légionnaires d'automne dans la sous-région et dans notre pays, de même que les mesures à observer afin de contenir les attaques du ravageur.



## 1.2 les missions d'appui du niveau central (DGPV/DPVC)

A nos jours, plus de 12 missions du niveau central se sont déportées sur le terrain pour appuyer les Directions régionales dans la mise en œuvre de la riposte et avaient pour missions de :

- informer et sensibiliser les autorités administratives, communales et techniques régionales sur la menace éventuelle de *Spodopterafrugiperda* ;
- prospecter et évaluer le niveau des dégâts causés par le ravageur ;
- former les agents d'encadrement agricole et les producteurs à l'identification du ravageur et à l'utilisation des différents appareils de traitement mis à leur disposition ;
- familiariser les producteurs aux techniques de pulvérisation et à l'utilisation sécurisée des pesticides ;
- mettre à la disposition des directions régionales des moyens matériels additionnels (appareils de traitement, produits phytosanitaires) et des ressources financières nécessaires pour la surveillance et la lutte ;
- etc.

## II- RESULTATS DES PROSPECTIONS ET DES TRAITEMENTS

### 2-1 Les Prospections et évaluation des superficies infestées

Suite aux signalisations faites par les producteurs, les équipes PV du niveau régional se sont immédiatement rendues sur le terrain afin de corroborer la véracité des informations reçues. Une fois l'information vérifiée elles ont procédé à l'évaluation des densités et des superficies infestées. La remontée de ces données au niveau central a permis très vite de renforcer ces équipes en moyens humain et matériel en vue d'organiser la riposte.

On notera que la rapidité de l'intervention a permis très souvent de contenir le ravageur dans un minimum de communes, notamment dans le sud-ouest.

Le tableau n°1 résume les résultats de prospection, les superficies infestées et les superficies traitées à nos jours dans les trois régions touchées.

**Tableau N°01 : Récapitulatif des superficies infestées signalées et des superficies traitées**

Régions	Provinces/Communes	Cultures	Superficies infestées signalées (ha)	Superficies traitées (ha)	Observations
SUD-OUEST	NOUMBIEL				Certains producteurs se sont procurés
	Legmoim	Maïs, Mil	7	3	
	PONI				
	Nako	Maïs, Mil,	80	10	

		Sorgho			directement les produits sur les marchés et ont traité leurs champs
	<b>Malba</b>	Maïs, Sorgho	1	1	
	<b>Kampti</b>	Maïs, Mil, Sorgho	30	14	
	<b>Gaoua</b>	Maïs, Mil	20	11	
	<b>BOUROUM- BOUROUM</b>	Maïs Sorgho	0.25	0	
	<b>S/Total PONI BOUGRIBA</b>		<b>131.25</b>	<b>36</b>	
	<b>Bamako</b>	Maïs, Mil, Sorgho	180	90	
	<b>Lokpolia</b>	Maïs, Mil, Sorgho	120	75	
	<b>S/Total BOUGRIBA</b>		<b>300</b>	<b>165</b>	
	<b>IOBA</b>				
	<b>Dano</b>	Maïs, Mil, Sorgho	1 800	451	
	<b>Koper</b>	Maïs, Mil, Sorgho	8 750	8 875	
	<b>Dissine</b>	Maïs, Mil, Sorgho	2000	649	
	<b>Zambo</b>	Maïs, Mil, Sorgho	789	322	
	<b>S/Total IOBA</b>		<b>13339</b>	<b>10 297</b>	
	<b>COMOE</b>				
	Banfora	Maïs	120	78	
	Tiéfora	Maïs	20	12	
	Sidéradougou	Maïs	40	25	
	Niangologo	Maïs	30	14	
	Soubaganiédougou	Maïs	25	11	
	Moussodougou	Maïs	10	7	
	<b>S/Total COMOE</b>		<b>245</b>	<b>147</b>	
	<b>LERABA</b>				
	Ouo	Maïs	05	1.5	
	Douna	Maïs	10	10	
	<b>S/Total Leraba</b>		<b>15</b>	<b>11.5</b>	
	<b>HOUET</b>				
<b>HAUTS BASSINS</b>	Bobo-Dioulasso	<b>Maïs, Sorgho</b>	120	<b>100.5</b>	
	Karangasovigué	Riz Maïs Sorgho	162	<b>110</b>	

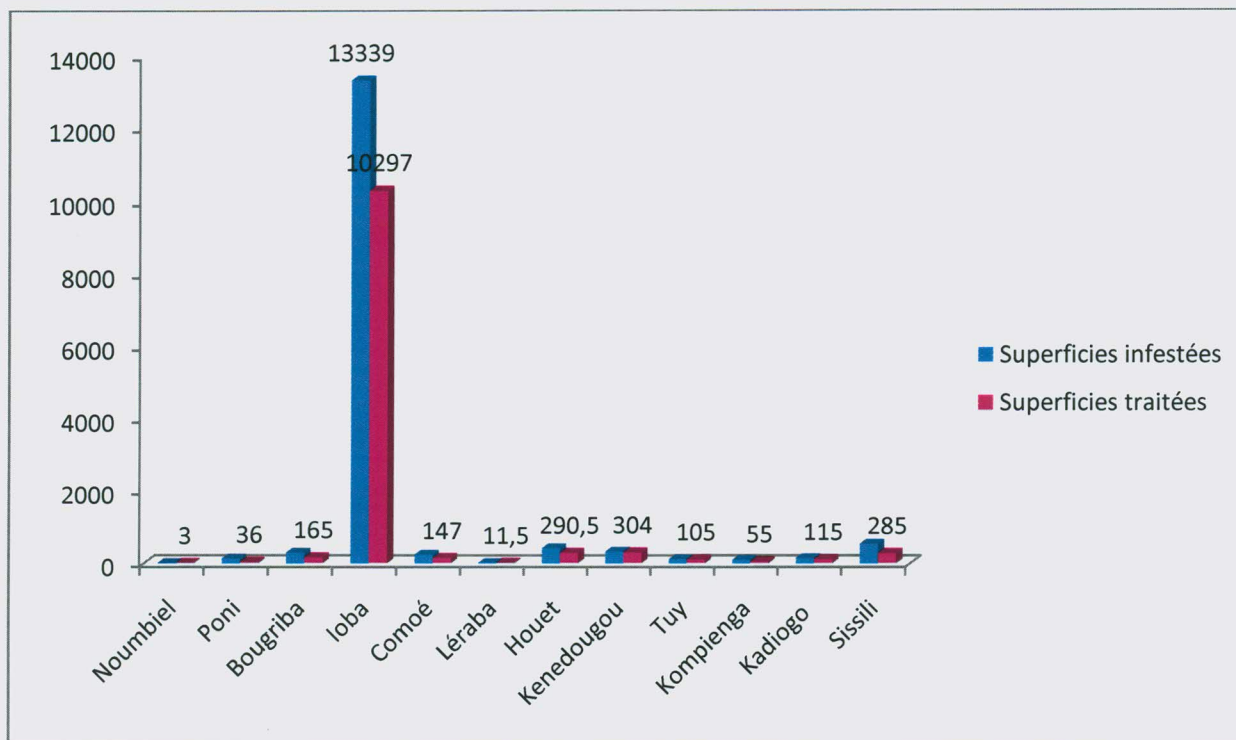
	Léna	Maïs Riz Sorgho	125	<b>70</b>	
	KarangassoSambla	Maïs sorgho	10	10	
	Toussiana	Maïs Sorgho	5	0	
	<b>S/Total HOUET</b>		<b>422</b>	<b>290.5</b>	
	<b>KENEDOUGOU</b>				
	Banzon	Maïs	105	105	
	Samourougan	Maïs	120	95	
	Kourinion	Maïs, jachère	104	54	
	<b>S/Total KENEDOUGOU</b>		<b>329 ha</b>	<b>304</b>	
	<b>TUY</b>				
	Koti	Riz, Maïs, Sorgho, Jachère	35	25	
	Houndé	Maïs, Sorgho, jachère	70	65	
	Founzan ; Kekuy	Maïs, Sorgho	15	15	
	<b>S/Total TUY</b>		<b>120</b>	<b>105</b>	
<b>EST</b>	<b>KOMPIENGA</b>				
	Kompienga	Maïs, Sorgho, jachère	11	5	
	<b>S/Total KOMPIENGA</b>		<b>11</b>	<b>5</b>	
<b>CENTRE</b>	<b>KADIOGO</b>				
	Koubri	Maïs, jachère	150	115	
	<b>S/Total KADIOGO</b>		<b>150</b>	<b>115</b>	
<b>CENTRE- OUEST</b>	<b>SISSILI</b>				
	Léo	Maïs	200	100	
	Dia	Maïs	235	100	
	To	Maïs	110	85	
	<b>S/Total SISSILI</b>		<b>545</b>	<b>285</b>	
<b>CENTRE SUD</b>	<b>BAZEGA</b>				



	<b>Kombissiri</b>	Mais	75	45	
<b>CENTRE EST</b>	<b>BOULGOU</b>				
	Zékézé, Nianlé, Belayerla, MogomnoréBeguedo	Mais, riz	111	50	
<b>NORD</b>	<b>PASSORE</b>				
	<b>Samba ToéceLatodénDourél amtoega</b>		350	100	
	<b>YATENGA</b>				
	<b>Denéa</b>		20	15	
<b>BOUCLE DU MOUHOUN</b>	<b>BALLE</b>				
	BouzourouDaouKabour ouKoumbia LaroNabouNawia PomainSadom TonéFara		108	51	
	<b>MOUHOUN</b>				
	SilmimossiMoukouna TankuyDoubassaho		41.5	25	
<b>SAHEL</b>	<b>SOUM</b>				
	Djibo		25	20	
	<b>TOTAL</b>		<b>16424,75</b>	<b>12 055</b>	

Il convient de souligner que les superficies traitées ci-dessus, **12 055 ha**, soit **73%** des superficies déclarées infestées, ne concernent que les superficies traitées sous la supervision effective des équipes commanditées, avec les produits envoyés par la DGPV/DPVC. A cela, il convient de noter que de nombreux producteurs n'ont pas attendu l'intervention des services techniques étatiques avant de traiter leurs champs. Ces superficies restent difficilement chiffrables.

En outre, comme indiqué dans la figure ci-dessous la province du Ioba dans le sud-ouest semble être de loin, la plus touchée par cette chenille



**Figure 1** : situation des infestations et des superficies traitées

## 2-2 Résultats des traitements effectués

Les traitements sont effectués aussi bien par les producteurs individuellement dans leurs champs, par les brigadiers phytosanitaires déjà formés par la DPVC que par les producteurs volontaires formés sur place par les équipes de soutien. La situation des traitements se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau N°02** : Situation des résultats des traitements

Régions	Communes	Superficies traitées (ha)	Spécialités commerciales utilisées	Taux moyen de mortalité
Centre-sud	Legmoim	3	Pyrical 480 EC&UL, Pyrical 5G, Pacha, Titan 25 EC	80%
	Nako	10		
	Malba	1		
	Kampti	14		
	Gaoua	11		
	BOUROOM-BOUROOM	0		
	Bamako	90		
	Lokpolia	75		
	Dano	451		

	Koper	8 875		
	Dissine	649		
	Zambo	322		
<b>Cascades</b>	Banfora	78	Pyrical 480 EC&UL, Pyrical 5G, Pacha, Titan 25 EC, Emacot 019	85%
	Tiéfora	12		
	Sidéradougou	25		
	Niangologo	14		
	Soubaganiédougou	11		
	Moussodougou	7		
	Ouo	1.5		
	Douna	10		
<b>Hauts Bassins</b>	Bobo-Dioulasso	100.5	Pyrical 480 EC&UL, Pyrical 5G, Pacha, Titan 25 EC	80%
	Karangasovigué	110		
	Léna	70		
	Banzon	35		
	Samourougan	49		
	Kourinion	55		
	Koti	4		
	Houndé	18		
	Founzan	10		
<b>Est</b>	Pama	25	Pyrical 480 EC&UL, Pyrical 5G, Titan 25 EC	80%
	Nadiagou	20		
<b>Centre</b>	Koubri	115	Titan 25 EC, Emacote 019 WP	85%
<b>Centre-ouest</b>	Léo	100	Pyrical 480 EC&UL, Pyrical 5G, Pacha, Titan 25 EC	80%
	Dia	100		
	To	85		
<b>TOTAL</b>		<b>11454</b>		<b>81%</b>

**NB** : les évaluations de mortalités faites après les opérations de traitement (moyenne de 81% de mortalité) nous donnent des résultats très satisfaisants et prouvent que les molécules utilisées (PYRICAL 480 UL et EC, ECOMAT 19 EC, PACHA), notamment les systémiques se sont révélées suffisamment efficaces contre le ravageur.

### III- LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour la mise en œuvre des activités de prospection, de lutte et de formation, des moyens humains, matériels et financiers ont été mis à la disposition des régions.



**Tableau N°03 : Récapitulatif des moyens humains et matériel mobilisés**

Personnel de lutte	Qualification	Nombre	Observations
Techniciens DRARHASA	Responsable PV	3	
	Prospecteurs	3	
	Chauffeurs	3	
	Brigadiers Phyto	85	
Techniciens DPVC	-	7	
Superviseurs	DGPV, DPVC, DRARHASA, DPARHASA	16	
Moyens matériels			
N°	Désignation	Quantité	Observation
1	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL (EPI) complet	15	
2	Pesticide liquide	3 300 litres	
3	Pesticide solide	40 kg	
4	Appareil à pression entretenu	472	
5	Appareil centrifuge à piles		
6	Appareil motorisé à dos	65	

Il est à noter que les quelques appareils de traitements défectueux ont été remplacés et le matériel est acheminé sur le terrain en fonction des besoins et des régions.

#### IV. DIFFICULTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées sont entre autres:

- Les retards de signalisations des invasions par certaines régions ont favorisés la propagation rapide du ravageurs aux communes voisines ;
- L'insuffisance de produits de traitement, notamment les systémiques dans certains cas (stade montaison, épiaison du maïs) n'a pas facilité le contrôle du ravageur, déjà à l'intérieur de l'organe ;
- Les difficultés d'identification du ravageur par les agents d'encadrement agricole et les producteurs ;
- l'insuffisance d'appareils de traitement et la non fonctionnalité de certains, même à l'état neuf ;
- l'inexistence de dispositif de surveillance et d'intervention au niveau des régions touchées, n'a pas facilité la mise en route des opérations ;

## V. PERSPECTIVES

- Les prospections se poursuivent dans les communes et des cellules de veille et d'alerte phytosanitaire seront bientôt installées dans toutes les régions ;
- La réception très prochaine des produits et appareils de traitement commandés au titre de la campagne 2017/2018 permettra nulle doute de palier au déficit actuel ;
- L'installation définitive et totale du régime pluviométrique sur l'ensemble de territoire contribuera à réduire considérablement la prolifération de cette chenille, sensible aux pluies ;
- Le renforcement des capacités des acteurs (agents, producteurs) à la reconnaissance du ravageur, à la manipulation des appareils de traitement et à l'utilisation sécurisée des pesticides, en cours dans toutes les régions

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La riposte à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne commence à prendre réellement forme avec des résultats très probants. En rappel, cette dissémination de la chenille légionnaire est partie des trois régions (Sud-ouest, Cascades, hauts Bassins) frontalières de pays ayant abrités les tous premiers foyers d'infestation en Afrique de l'ouest ; En effet grâce à l'alerte précoce lancée par les premières autorités du département, la propagation de la chenilles est limitée dans quelques communes au sein de régions touchées.

En outre les taux de mortalité observés après traitement (82%) montrent l'efficacité des molécules utilisées, capables de contrôler le ravageur à ce stade. Aussi, avec l'installation effective du régime pluviométrique une réduction significative naturelle des populations du ravageur est attendue les jours à venir.

En prévision des campagnes agricoles à venir les recommandations suivantes sont faites:

- ❖ le renforcement des capacités de tous les acteurs (techniciens, producteur etc.) à l'identification et à la connaissance du ravageur ;
- ❖ l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional (CEDEAO, CILSS) de surveillance et de lutte contre la chenille légionnaire d'automne
- ❖ le déblocage dans les meilleurs délais les fonds nécessaires pour la mise en œuvre du plan de riposte.

## CONCLUSION

La riposte à l'invasion de la chenille légionnaire d'automne commence à porter ses fruits. En effet grâce à l'alerte précoce lancée par les premières autorités du département, la mise à disposition à temps réel des produits phytosanitaires, des appareils de traitement, et la mobilisation des producteurs dans communes affectées, la dissémination et la propagation de la chenille ont plus ou moins été maîtrisée, malgré quelques poches constatées çà et là.

Les taux de mortalité (81-82%) enregistrés après traitement confirment que nous disposons de molécules efficaces capables de contrôler le ravageur à ce stade. En outre la stratégie de communication mise en place s'est avérée efficace surtout dans la plupart des régions où les signalisations étaient faites à temps par divers canaux de communication et d'information (radios locales).

Le Directeur de la Protection des  
Végétaux et du Conditionnement



Le Directeur

Moussa OUATTARA